



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21430  
3 août 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'OMAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe adoptée à la réunion qui s'est tenue au Caire (Egypte), le 3 août 1990, sous la présidence de S. E. M. Youssef Bin Alawi Bin Abdullah, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Sultanat de l'Oman.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) SALIM BIN MOHAMMED Al-Khussaiby

ANNEXE

Déclaration publiée par le Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe le 3 août 1990

Aujourd'hui vendredi, le 12 Muharram 1411 de l'hégire, soit le 3 août 1990, le Conseil ministériel du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe a tenu au Caire une réunion d'urgence sous la présidence de S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdullah, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, et en présence de S. E. M. Rashid Bin Abdullah al-Nu'aymi, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères des Emirats arabes unis, S. E. Sheikh Mohammed Bin Mubarak Al Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, S. A. R. le prince Saud al-Faisal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, S. E. M. Mubarak Bin Ali al-Khatir, Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Qatar et S. E. M. Abd al-Rahman al-Awadi, Ministre d'Etat chargé des affaires du Cabinet de l'Etat du Koweït, afin d'examiner la grave situation créée par l'agression iraquienne contre le Koweït et les conséquences de cette agression menée en violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance d'un Etat membre du Conseil de coopération du Golfe, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation des Nations Unies et en totale contradiction avec tous les accords, coutumes et lois interarabes, islamiques et internationaux.

Le Conseil condamne énergiquement et déplore profondément cet acte d'agression commis par un Etat arabe frère contre un autre au mépris des nombreux liens unissant les Etats arabes entre eux et d'une manière incompatible avec les principes de fraternité et de bon voisinage.

Le Conseil ministériel affirme qu'il condamne cette agression brutale de l'Iraq contre l'Etat frère du Koweït et demande à l'Iraq de retirer ses forces, immédiatement et inconditionnellement, et de les ramener aux positions qu'elles occupaient avant le 1er août 1990.

Le Conseil rejette cet acte d'agression et tous les effets qu'il pourrait avoir et déclare qu'il n'en reconnaîtra pas les conséquences. Il en appelle à la Ligue des Etats arabes pour qu'elle adopte une position arabe unifiée fondée sur l'esprit et les principes de son Pacte en vue de mettre un terme à l'agression et d'en éliminer les conséquences, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat frère du Koweït.

-----